

DIRECTIVES FORMATION PRATIQUE N°2 A L'ETRANGER SUR PROJET

Principes de base :

- L'étudiant-e fait le choix d'organiser lui-même sa FP2 à l'étranger, en dehors du cadre d'un accord institutionnel établi entre la HETS et un partenaire étranger.
- Cette formation pratique ne donne lieu ni à une indemnité de stage ni à une bourse de mobilité de la HETS.
- L'étudiant-e est responsable de toutes les démarches administratives et de tous les frais engendrés par ses déplacements et son séjour (visa, autorisation de séjour et de travail, assurance maladie et accidents, y compris les couvertures supplémentaires vivement recommandées...).
- Les FP2 sur projet sont ouvertes à tout étudiant régulier, pour autant qu'il n'ait pas déjà fait sa 1^{ère} FP à l'étranger et que son parcours d'études le permette.
- Avant toutes démarches, l'étudiant-e rencontre l'assistant-e aux Relations internationales pour un entretien préalable et informatif. Il-elle fait part de son intérêt pour une FP2 à l'étranger sur projet et reçoit les informations nécessaires à ses futures démarches.
- L'étudiant-e informe son RPF de son projet et demande un entretien pour en discuter dans le cadre de son cursus.
- Les FP2 sur projet relèvent de la responsabilité de filière (acceptation, gestion, validation et créditation).
- La supervision obligatoire doit avoir été réalisée en FP1.
- L'étudiant-e doit avoir suivi et réussi le module de préparation au départ [3 ECTS].
- La formation pratique doit être de 85 jours effectifs [25 ECTS].
- La préparation personnelle du projet de FP2 à l'étranger selon les directives ci-dessous, est une démarche longue et complète. Si elle est validée, l'étudiant-e obtient [2 ECTS].

Étapes et échéances :

1. Accord de principe _ Relations internationales _ Avant la semaine 13 (2^{ème} année)

L'étudiant-e dépose un pré-projet auprès des Relations internationales avec les éléments suivants (3 pages max.):

1. Le dossier de candidature des Relations internationales
2. Un CV
3. Une lettre de motivation, avec notamment des indications sur le projet professionnel, les expériences antérieures pertinentes, la maîtrise de la langue du pays envisagé ...
4. Une description du pays choisi, de sa culture et de son Histoire
5. Une description du lieu de formation pratique : lieu permettant d'effectuer une formation pratique dans une fonction de travailleur social dans l'orientation de l'étudiant (contexte institutionnel, usagers...)
6. Une lettre des responsables du lieu de formation pratique indiquant son accord de prendre l'étudiant-e en formation pour une durée et un taux d'activité donnés
7. Le CV et une lettre d'intention du Praticien formateur (PF) envisagé : personne formée en travail social, ayant une expérience prolongée en travail social et une expérience d'accompagnement de stagiaires
8. Pistes de projets d'intervention proposées

Si l'accord de principe est accordé, l'étudiant-e :

- N'a plus la possibilité de s'inscrire pour une FP2 à Genève
- Est inscrit automatiquement au Module de préparation au départ
- Doit prendre contact avec le/la responsable de filière pour la suite des démarches

2. Entretien _ Responsable de filière _ Entre les semaines 20 et 24

Le/la responsable de filière rencontre l'étudiant-e et sur la base de son pré-projet :

- Valide formellement le pré-projet
- Donne des indications pour la conception du projet final
- Discute les pistes de(s) projet(s) d'intervention
- Dirige éventuellement l'étudiant-e auprès d'un-e professeur-e HETS qui connaît le pays envisagé

3. Élaboration du projet final _ Étudiant – e _ Entre les semaines 13 et 35

L'étudiant-e fait les recherches et les négociations nécessaires avec son lieu de formation pratique à l'étranger pour élaborer son projet final. Il conçoit notamment un **projet d'intervention** sur la base des questions suivantes :

- Quelles informations je peux réunir auprès de l'institution d'accueil pour connaître la nature des tâches qui me seront confiées ?
- Quelles sont les propositions respectivement de l'institution et de moi-même concernant les tâches et les responsabilités que j'aurai à assumer ?
- Quels sont les freins et empêchements principaux à la possibilité de développer mon projet d'intervention dans l'institution d'accueil ?
- Quel sera mon rôle dans le développement d'un éventuel projet d'intervention ?
- Quels seront mes partenaires principaux (personnes, groupes, etc.) avec qui je collaborerai ? (fonctions, rôles)

→ Reddition du projet final au responsable de filière au plus tard la semaine 35 !

4. Évaluation et validation du projet final _ Responsable de filière _ Semaine 37

Le/la responsable de filière :

- Vérifie que le projet final est conforme aux exigences de la HETS
- Évalue la faisabilité du projet d'intervention : réflexion sur l'éventualité ou non de développer un projet d'intervention dans le cadre de la FP sur projet, que ce projet d'intervention soit faisable ou non
- Valide le projet final et attribue 2 ECTS pour l'aboutissement de la préparation personnelle de la FP2 sur projet à l'étranger

5. Validation de la FP2 à l'étranger sur projet _ Responsable de filière _ Au retour de l'étudiant-e

L'évaluation et la notation sont menées par la personne garante de la formation pratique à l'étranger, dans toute la mesure du possible, selon une procédure la plus proche possible de celle prévue dans les directives de la HES-SO.

Au retour de l'étudiant-e, après un entretien et sur la base des documents requis, le responsable de filière valide la FP2 de l'étudiant-e. Si cette dernière est réussie, il lui accorde 25 ECTS.